



Les étangs de Barsac, un havre de paix pour les pêcheurs. P. I.

Malgré la sécheresse, de belles parties de pêche restent possibles aux étangs

Le Sud-Gironde offre de multiples possibilités de pêche tant en rivière qu'en plan d'eau. Ceux de Barsac en font partie. C'est dommage qu'ils soient si peu fréquentés car ils recèlent une population piscicole variée. On peut y capturer des gardons, des brèmes, des brochets, des carpes et des black-bass. Il peut s'y trouver, mais de manière ponctuelle, une perche ou une anguille remontée du Ciron, tout proche.

Au nombre de quatre, ces étangs ont une superficie totale de six hectares. Si trois d'entre eux sont toujours en eau, les niveaux peuvent fluctuer en fonction des montées d'eau du Ciron ou de la sécheresse, comme c'est le cas actuellement. Malgré tout, ils sont encore pêchables.

Réglementation spécifique

Gérés par l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique le Bouzig preignacais, ils connaissent leur heure de gloire, chaque année, lors des week-ends de pôles truites. Par la suite, leur attractivité baisse. Pourtant, ils sont facilement accessibles et disposent d'un grand parking

et de berges planes et dégagées.

« La pêche au coup donne de bons résultats car il y a beaucoup de poissons blancs qui se cachent dans les nombreux herbiers. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls car ils font aussi le bonheur des carnassiers comme le black-bass et le brochet. On peut pêcher ces deux espèces aux leurres de la berge où en float tube. Depuis 2017, ces deux espèces ainsi que les perches et les sandres, que l'on pourrait y piquer doivent être remis à l'eau. De même que la carpe ne peut y être pêchée que la journée. Un arrêté préfectoral interdit sa pêche de nuit ainsi que le campement sur le site », détaille Claude Charrier, le président du Bouzig preignacais.

Sur le bord de l'étang de droite, la fédération de pêche 33 a aménagé un ponton pour faciliter la pratique aux personnes en situation de handicap et sécuriser celle des enfants. Enfin pour y pratiquer la pêche, il faut être muni d'une carte de pêche.

P. I.

Renseignements au 06 30 05 65 07.